

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARANCOU

Séance du 26 Novembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-six Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Arancou s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre Bordes, Maire

Etaient présents : Mesdames, MAYE Florence, MENDIVE Annie et POUYANNE Valérie  
Messieurs BORDES Alexandre, DACHARY Jérôme, GARBISU Fabrice,  
GUILLEMIN Jean-Michel, PALAU Roland

Absents excusés : Mesdames ETCHETO Viviane, MORAL Chantal et monsieur SANGLAR Robert

Annie MENDIVE est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du Registre des délibérations soumis à l'approbation du Conseil.

Monsieur le Maire et les conseillers présentent leurs condoléances à Florence Maye.

Monsieur Palau annonce une réunion de préparation du téléthon le 28 Novembre à 18h30.

**Projet « jardins »**

L'Association Jacquaire propose la mise en place et l'entretien des « jardins », projet proposé par la Communauté des Communes. Le Conseil Municipal remercie l'Association mais n'approuve pas le cout du projet qu'il trouve démesuré.

Le Conseil municipal décide de ne pas participer à ce projet

**PARKING**

Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier. La préparation est en cours.

**GROTTE**

Une étude de sous-sol a été effectuée par l'UPPA avec des appareils type « scanne ». Une recherche en sous-sol par des spéléologues et une étude complémentaire du réseau karstique et de la structure du sous-sol seraient très utiles. Nous cherchons des solutions.

Une rencontre est prévue aux Eyzies pour faire le point sur les objets découverts depuis 4 ans.

**FONTAINE**

Monsieur Palau précise que Mesdames la sous-préfète et l'Architecte du Bâtiment de France se sont rencontrées. Le dossier d'expropriation est envisageable ; notre avocate demande des pièces complémentaires.

Monsieur le maire demande l'accord pour une enquête publique qui pourrait conduire à l'expropriation. Accord du Conseil qui souhaite privilégier l'accord amiable dans les délais du dossier.

**INDEMNITES DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le maire est dans l'obligation de percevoir la totalité de ses indemnités. La commune d'Arancou appartient à la strate démographique de moins de 500 habitants ; l'indemnité maximale est de 646.25€ (17<sup>è</sup> de l'indice brut mensuel) pour le Maire. Le Conseil valide l'indemnité.

### DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Maire est désigné d'office par les textes comme représentant à la Communauté d'Agglomération. Le 1<sup>er</sup> adjoint est suppléant en vertu du même texte.

### Questions diverses

- Le 5 décembre : messe des anciens d'Algérie. Monsieur Jean-Pierre BRUNO cessera ses fonctions de porte-drapeau ce jour-là.
- Passage d'une course cycliste organisée par la commune de Came le 5 février 2016
- Validation des tarifs de location du gîte, identiques à 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



*Au registre sont les signatures*